L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureau, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE 20 FEVRIER, 1881.

CHRONIQUE THEATRALE.

Le théâtre de la rue Bourbon n'a pas chômé pendant la semaine qui vient de s'écouler ; qu'on en juge d'après la simple énumération des pièces jouées. Lundi soir, *l'Africaine* ; mardi soir, *Mignon* ; mercredi en matinée, *La Juive* ; jeudi soir, *Le Tour du Monde en 80 jours* ; vendredi en matinée, *Guillaume Tell* ; vendredi soir, *Roméo et Juliette*. Au moment où nous traçons ces lignes, samedi matin, l'affiche annonce *Le voyage en Chine* en matinée, et pour le soir *Les Huguenots*.

Ajoutez à cela les répétitions, et vous aurez une idée de tout le travail qui s'est fait à l'Opéra depuis lundi dernier. Le résultat a dû en être une nouvelle fatigue de la voix. Si toutes les paroles prononcées sur la scène et dans la salle, si toutes les idées lancées dans l'espace par la voix des chanteurs et les instruments de l'orchestre, pouvaient se condenser et se fondre en neige et glaçons, nous aurions à l'heure qu'il est, un hiver sibérien. Aussi, après avoir constaté le succès matériel du *Tour du Monde en 80 jours*, de cette représentation si originale, nous avons hâte de revenir à l'art pur, et de nous occuper de la représentation de *Roméo et Juliette*.

Cependant nous ne saurions passer outre, sans payer un petit tribut d'admiration et de reconnaissance au grand homme qui le premier fit le tour de notre globe.

Ce grand homme, ce héros, fut Magellan ; il ne fait pas seulement 80 jours, comme Phileas Fog, à décrire le cercle circumterrestre ; il lui fallut pour cela un voyage qui dura deux ans et trois mois. Et quel voyage ! celui de Christophe Colomb n'en approche pas pour la durée, pour les tempêtes essuyées, pour les souffrances de toute sorte supportées avec un courage inflexible. Le résultat de cette expédition, la plus glorieuse que l'homme ait jamais accomplie sur les mers, eut un contact immense dans le monde moral ; en prouvant péremptoirement la sphéricité de la terre, il donnait le coup de mort à de vieilles doctrines fondées sur des affirmations absurdes.

Voyez le progrès ! Phileas Fog fait en 80 jours, en dix-neuvième siècle, un voyage, qui, il y a trois cent cinquante ans, demandait à Magellan 820 jours.

Et dire qu'il y a des gens qui condamnent la science et nient le progrès !

Heureusement la science et le progrès n'ont pas besoin de la permission de ces braves gens, pour faire leur chemin.

Revenons à *Mignon*. On sait que le sujet de ce charmant opéra est emprunté du roman de Goethe, *Wilhem Meister*, roman aussi populaire en Allemagne que *Robinson Crusoé* l'est en Angleterre, ou *Paul et Virginie* en France.

L'héroïne de Goethe, la rayonnante et aimante *Mignon*, est un souvenir rapporté par lui d'Italie ; chaud et brillant rayon de soleil du pays où *fleurit l'oranger*, égaré sous le ciel brumeux du Nord. Création poétique d'un penseur inspiré par la douce pays de Virgile et du Tasse, *Mignon* devait tenter le peintre et le musicien. Ary Scheffer a essayé deux fois de la faire revivre sur la toile ; il n'y a pas réussi ; sa *Mignon* est une pâle et bien froide image de la jeune Italienne qui scintille dans l'œuvre de Goethe. D'autres, après lui, ont cherché sur leur palette les couleurs qu'ils croyaient les mieux choisies pour montrer aux yeux la radieuse enfant ; ils n'ont pas été plus heureux qu'Ary Scheffer.

C'est qu'il n'est pas facile, quelque talent que l'on ait comme peintre, de traduire sur la toile les conceptions d'un écrivain de génie.

Ce qui a été vainement essayé en peinture jusqu'à présent, Ambroise Thomas l'a entrepris en musique, et il a réussi. La partition de *Mignon* est à la hauteur du roman de Goethe ; légère et délicatement dans la personne de Philine ; poétique, suave, passionnée, voilée de mélancolie, quand c'est Mignon qui chante ; profonde et douloureuse, quand Lotario, le bon vieillard dont le chagrin a égaré la raison, mêle de sa voix stridente à l'Hirondelle qui passe, heureuse et libre, dans l'air azuré ; savante et recherchée dans la bouche de Wilhem Meister, le jeune philosophe qui apprend, à mesure qu'il progère davantage dans la vie, qu'elle ne vaut quelque chose qu'autant que le cœur se nourrit d'amour ou que l'esprit poursuit de grandes pensées.

Gounod lui aussi, on peut le dire, a traité d'égal à égal avec Goethe en mettant son *Faust* en musique ; sa partition vaut bien le *Mystère d'outre-tombe* de l'illustre écrivain.

Il n'a pas eu la même chance avec Shakespeare ; la musique de *Roméo et Juliette* est bien inférieure à la tragédie du poète anglais ; elle est en général languissante et traînante ; elle n'a pas de jet, elle manque de feu ; elle a un faux air de complainte, qui contraste singulièrement avec le drame shakespearien où les sentiments et les événements qu'ils déterminent naissent avec la rapidité de l'éclair et se précipitent comme un torrent de feu.

Ce que nous disions, il y a quinze jours, de *Faust* et de *Virginie*, on peut le dire aussi de *Roméo* et de *Juliette*. Ces deux enfants de l'Italie, immortalisés par le génie de Shakespeare, comme les deux jeunes créoles de l'Ile de France par celui de Bernardin de St-Pierre, vivent et commanderont de vivre dans la pensée des hommes comme des personnages historiques. On dit que le poète anglais tire le sujet de sa tragédie d'une chronique italienne ; on montre même aux touristes, qui passent à Vérone, le prétendu tombeau des deux amants que l'implacable haine de leurs familles tua à la fleur de l'âge.

Que Roméo et Juliette aient existé ou non, peu importe. Shakespeare leur a donné une vie dont ils vivront à travers les siècles, tant qu'il y aura des cœurs pour compatir à leur triste destinée et pour apprécier le charme poétique répandu par lui sur leurs trop courtes amours.

« Shakespeare, dit Mme De Staël, a écrit cette pièce avec cette imagination du Midi, tout à la fois si passionnée et si triste, cette imagination qui triomphe dans le bonheur, et passe si facilement néanmoins de ce bonheur au désespoir, et du désespoir à la mort. Tout y est rapide dans les impressions ; et l'on sent cependant que ces impressions sèront ineffaçables.

« Il y a dans cette composition une sève de vie, un éclat d'expression, qui paraîtraient tels le pays et les habitants. »

La tragédie de Shakespeare n'a pas vieilli au contraire, elle semble plus fraîche et plus resplendissante à mesure que la diffusion de la langue anglaise augmente le nombre des lecteurs capables de la comprendre dans le texte original. Et puis la passion, comme tout ce qui est produit par la nature, reste toujours jeune. L'histoire des amants, surtout des amants frappés par la malheur à la fleur de l'âge, intéresse les générations de siècle en siècle, sans jamais les fatiguer.

Vérité ou légende, le sort de deux jeunes êtres qui s'aiment et que la mort moissonne, remue notre cœur dans ses profondeurs les plus intimes. Nous ne savons pas si les amours et la tragique fin de Tyrrhus et de Thisbé sont des faits réels, ou simplement un épisode de quelque poème assyrien ; une tradition, perdue de Babylone, a transmis le drame à l'antiquité de la Grèce et de Rome, et arrivé jusqu'à nous, en traversant le moyen âge, il nous émeut autant que l'histoire malheureusement réelle de Francesca de Rimini et de son amant, et que celle d'Héloïse et d'Abeilard.

Gounod avait cependant tout ce qu'il fallait pour mettre un musique une histoire comme celle de *Roméo et Juliette*, mais entre les aptitudes et les dispositions, il faut, pour traiter un sujet de cette nature, une chose qui ne dépend pas du compositeur, et qui est encore un des phénomènes inexpliqués de l'intelligence humaine, il faut l'inspiration ; vérité consacrée de tout temps, et qu'Horace avait prédite à l'esprit, quand il disait : "Nesque semper arcum tendit Apollo".

ALFRED MERCIER.

VARIETES.

LA QUESTION DES FEMMES.

(Suite.—Voir l'Abeille du 13 février.)

L'ÉPOUSE.

L'épouse, c'est le mariage. Le sujet est trop vaste pour que nous posions à l'ombre d'un chêne ; nous nous bornons à ce que je veux m'asseoir aujourd'hui, c'est aux gens qui veulent convertir à la réforme du code européen, car c'est à leur égard que je vais parler.

Le pouvoir du mari est de deux sortes : pouvoir sur la personne, pouvoir sur les biens.

Le pouvoir sur la personne comprenait autrefois le droit de correction. Une loi du moyen âge, rapportée par Beaumanoir, nous dit : *un mari a le droit de battre sa femme, pourvu que ce soit modérément.* Les mœurs ont aboli cette loi dans les classes élevées ; dans le peuple la pratique encore, même en province, est fréquente. Heureusement, aujourd'hui, quand un homme de peuple bat sa femme, elle le lui rend. C'est le progrès. Je me rappelle pourtant avoir entendu un charretier me dire un matin, en montrant un pot sur son front : "Voici la nuit de mon ménage !—Vous frappez votre femme ? lui dis-je.—Non, dont.—Vous n'en avez pas le droit.—Pourquoi ? quand mon cheval ne va pas, je le bats bien.—Votre femme ne peut se comparer à votre cheval.—Non, ma foi, elle est bien plus entêtée que lui.—Qu'importe son entêtement ? C'est une lâcheté de se mettre en colère contre une femme.—Ah ! monsieur, je la bats, mais je ne me mets pas en colère."

Hé bien ! croirez-vous que pareille réponse a été faite par Sénèque le philosophe à un mari qui l'consultait de s'emporter envers ses esclaves ? Tant il est vrai que tout despotisme fait deux victimes, l'esclave qu'il opprime, et le maître qu'il déprave.

Vient ensuite le pouvoir sur les biens. C'est là qu'est le vice radical. C'est là qu'il faut résolument le progrès.

Entendons-nous bien : l'administration de la famille a évidemment besoin d'un pouvoir directeur. Tiraillée entre deux autorités contraires, la famille périrait, il y faut un roi, et j'admets que ce soit le mari. Mais sera-ce un monarque absolu ou un roi constitutionnel ? Voilà la question.

L'autorité aujourd'hui repose sur un autre principe que dans le passé. Tout pouvoir, quel qu'il soit, pouvoir social, pouvoir politique, pouvoir domestique, a pour principe, non plus l'intérêt de celui qui le possède, mais l'intérêt de celui qui le subit. Le pouvoir marital n'échappe pas à cette loi. Il n'y a pas plus de droit divin pour le mari que pour le souverain. Le vers de Molière,

Du côté de la barbe est la toute-puissance,

n'est plus de mise aujourd'hui. Il faut que le mari ajoute quelque chose à sa barbe, et quelque chose, c'est la justice, le bon sens et les bienfaits. Son autorité n'est légitime que si elle est salutaire ; or, une autorité n'est salutaire qu'à deux conditions : d'être contrôlée et limitée.

Eh bien, pouvons-le code et voyons les faits. Le régime de la communauté est, vous le savez, le régime presque universel. Que dit la loi :

"Le mari, sous le régime de la communauté, administre seul les biens particuliers de la femme. Il peut vendre les meubles compris à la communauté sans l'autorisation de sa femme. Il peut vendre et même donner à titre gratuit les meubles, les objets mobiliers.

Voilà certes une autorité bien complète, bien absolue. Oh ! est le conseil ! où est le contrôle ? ..... Si le mari est incapable..... il y a des maris incapables ; s'il est prodigue, s'il compromet la fortune commune, la femme, son associée, a-t-elle un droit efficace de remontrance ? Peut-elle prévenir le mal, l'arrêter ? Non, si borne, si contrôle as pouvoir administrateur du mari.

Le loi, il est vrai, permet à la femme de poursuivre en justice la séparation de biens, en cas de mauvaise gestion du mari. Mais où ce qu'elle commait cette gestion ? Est-ce que l'exclusion même qui crée le mal, n'empêche pas de le sonder ? Est ce qu'il n'arrive pas mille fois que la femme n'apprend sa ruine que le jour où elle est ruinée ?

Ce n'est pas tout, à ce système d'omnipotence générale, s'ajoutent mille petites tyrannies, vexatoires et puériles. Une femme ne peut pas disposer de la plus légère somme chez un banquier, sans l'autorisation de son mari ; obtenir un livret de chaques sans l'autorisation de son mari ; acheter une obligation ou une action quelconque, sans l'autorisation de son mari ; disposer par donation du plus mince capital en faveur d'une amie qu'elle aime de bonheur, et passe si facilement néanmoins de ce bonheur au désespoir, et du désespoir à la mort. Tout y est rapide dans les impressions ; et l'on sent cependant que ces impressions seront ineffaçables.

"Il y a dans cette composition une sève de vie, un éclat d'expression, qui paraîtraient tels le pays et les habitants."

La tragédie de Shakespeare n'a pas vieilli au contraire, elle semble plus fraîche et plus resplendissante à mesure que la diffusion de la langue anglaise augmente le nombre des lecteurs capables de la comprendre dans le texte original. Et puis la passion, comme tout ce qui est produit par la nature, reste toujours jeune. L'histoire des amants, surtout des amants frappés par la malheur à la fleur de l'âge, intéresse les générations de siècle en siècle, sans jamais les fatiguer.

Vérité ou légende, le sort de deux jeunes êtres qui s'aiment et que la mort moissonne, remue notre cœur dans ses profondeurs les plus intimes. Nous ne savons pas si les amours et la tragique fin de Tyrrhus et de Thisbé sont des faits réels, ou simplement un épisode de quelque poème assyrien ; une tradition, perdue de Babylone, a transmis le drame à l'antiquité de la Grèce et de Rome, et arrivé jusqu'à nous, en traversant le moyen âge, il nous émeut autant que l'histoire malheureusement réelle de Francesca de Rimini et de son amant, et que celle d'Héloïse et d'Abeilard.

Gounod avait cependant tout ce qu'il fallait pour mettre un musique une histoire comme celle de *Roméo et Juliette*, mais entre les aptitudes et les dispositions, il faut, pour traiter un sujet de cette nature, une chose qui ne dépend pas du compositeur, et qui est encore un des phénomènes inexpliqués de l'intelligence humaine, il faut l'inspiration ; vérité consacrée de tout temps, et qu'Horace avait prédite à l'esprit, quand il disait : "Neque semper arcum tendit Apollo".

ALFRED MERCIER.

VARIETES.

LA QUESTION DES FEMMES.

(Suite.—Voir l'Abeille du 13 février.)

L'ÉPOUSE.

L'épouse, c'est le mariage. Le sujet est trop vaste pour que nous posions à l'ombre d'un chêne ; nous nous bornons à ce que je veux m'asseoir aujourd'hui, c'est aux gens qui veulent convertir à la réforme du code européen, car c'est à leur égard que je vais parler.

Le pouvoir du mari est de deux sortes : pouvoir sur la personne, pouvoir sur les biens.

Le pouvoir sur la personne comprenait autrefois le droit de correction. Une loi du moyen âge, rapportée par Beaumanoir, nous dit : *un mari a le droit de battre sa femme, pourvu que ce soit modérément.* Les mœurs ont aboli cette loi dans les classes élevées ; dans le peuple la pratique encore, même en province, est fréquente. Heureusement, aujourd'hui, quand un homme de peuple bat sa femme, elle le lui rend. C'est le progrès. Je me rappelle pourtant avoir entendu un charretier me dire un matin, en montrant un pot sur son front : "Voici la nuit de mon ménage !—Vous frappez votre femme ? lui dis-je.—Non, dont.—Vous n'en avez pas le droit.—Pourquoi ? quand mon cheval ne va pas, je le bats bien.—Votre femme ne peut se comparer à votre cheval.—Non, ma foi, elle est bien plus entêtée que lui.—Qu'importe son entêtement ? C'est une lâcheté de se mettre en colère contre une femme.—Ah ! monsieur, je la bats, mais je ne me mets pas en colère."

Hé bien ! croirez-vous que pareille réponse a été faite par Sénèque le philosophe à un mari qui l'consultait de s'emporter envers ses esclaves ? Tant il est vrai que tout despotisme fait deux victimes, l'esclave qu'il opprime, et le maître qu'il déprave.

Vient ensuite le pouvoir sur les biens. C'est là qu'est le vice radical. C'est là qu'il faut résolument le progrès.

Entendons-nous bien : l'administration de la famille a évidemment besoin d'un pouvoir directeur. Tiraillée entre deux autorités contraires, la famille périrait, il y faut un roi, et j'admets que ce soit le mari. Mais sera-ce un monarque absolu ou un roi constitutionnel ? Voilà la question.

L'autorité aujourd'hui repose sur un autre principe que dans le passé. Tout pouvoir, quel qu'il soit, pouvoir social, pouvoir politique, pouvoir domestique, a pour principe, non plus l'intérêt de celui qui le possède, mais l'intérêt de celui qui le subit. Le pouvoir marital n'échappe pas à cette loi. Il n'y a pas plus de droit divin pour le mari que pour le souverain. Le vers de Molière,

Du côté de la barbe est la toute-puissance,

n'est plus de mise aujourd'hui. Il faut que le mari ajoute quelque chose à sa barbe, et quelque chose, c'est la justice, le bon sens et les bienfaits. Son autorité n'est légitime que si elle est salutaire ; or, une autorité n'est salutaire qu'à deux conditions : d'être contrôlée et limitée.

Eh bien, pouvons-le code et voyons les faits. Le régime de la communauté est, vous le savez, le régime presque universel. Que dit la loi :

"Le mari, sous le régime de la communauté, administre seul les biens particuliers de la femme. Il peut vendre les meubles compris à la communauté sans l'autorisation de sa femme. Il peut vendre et même donner à titre gratuit les meubles, les objets mobiliers.

Voilà certes une autorité bien complète, bien absolue. Où est le conseil ! où est le contrôle ? ..... Si le mari est incapable..... il y a des maris incapables ; s'il est prodigue, s'il compromet la fortune commune, la femme, son associée, a-t-elle un droit efficace de remontrance ? Peut-elle prévenir le mal, l'arrêter ? Non, si borne, si contrôle as pouvoir administrateur du mari.

Le loi, il est vrai, permet à la femme de poursuivre en justice la séparation de biens, en cas de mauvaise gestion du mari. Mais où ce qu'elle commait cette gestion ? Est-ce que l'exclusion même qui crée le mal, n'empêche pas de le sonder ? Est ce qu'il n'arrive pas mille fois que la femme n'apprend sa ruine que le jour où elle est ruinée ?

Ce n'est pas tout, à ce système d'omnipotence générale, s'ajoutent mille petites tyrannies, vexatoires et puériles. Une femme ne peut pas disposer de la plus légère somme chez un banquier, sans l'autorisation de son mari ; obtenir un livret de chaques sans l'autorisation de son mari ; acheter une obligation ou une action quelconque, sans l'autorisation de son mari ; disposer par donation du plus mince capital en faveur d'une amie qu'elle aime de bonheur, et passe si facilement néanmoins de ce bonheur au désespoir, et du désespoir à la mort. Tout y est rapide dans les impressions ; et l'on sent cependant que ces impressions seront ineffaçables.

"Il y a dans cette composition une sève de vie, un éclat d'expression, qui paraîtraient tels le pays et les habitants."

La tragédie de Shakespeare n'a pas vieilli au contraire, elle semble plus fraîche et plus resplendissante à mesure que la diffusion de la langue anglaise augmente le nombre des lecteurs capables de la comprendre dans le texte original. Et puis la passion, comme tout ce qui est produit par la nature, reste toujours jeune. L'histoire des amants, surtout des amants frappés par la malheur à la fleur de l'âge, intéresse les générations de siècle en siècle, sans jamais les fatiguer.

Vérité ou légende, le sort de deux jeunes êtres qui s'aiment et que la mort moissonne, remue notre cœur dans ses profondeurs les plus intimes. Nous ne savons pas si les amours et la tragique fin de Tyrrhus et de Thisbé sont des faits réels, ou simplement un épisode de quelque poème assyrien ; une tradition, perdue de Babylone, a transmis le drame à l'antiquité de la Grèce et de Rome, et arrivé jusqu'à nous, en traversant le moyen âge, il nous émeut autant que l'histoire malheureusement réelle de Francesca de Rimini et de son amant, et que celle d'Héloïse et d'Abeilard.

Gounod avait cependant tout ce qu'il fallait pour mettre un musique une histoire comme celle de *Roméo et Juliette*, mais entre les aptitudes et les dispositions, il faut, pour traiter un sujet de cette nature, une chose qui ne dépend pas du compositeur, et qui est encore un des phénomènes inexpliqués de l'intelligence humaine, il faut l'inspiration ; vérité consacrée de tout temps, et qu'Horace avait prédite à l'esprit, quand il disait : "Neque semper arcum tendit Apollo".

ALFRED MERCIER.

VARIETES.

LA QUESTION DES FEMMES.

(Suite.—Voir l'Abeille du 13 février.)

L'ÉPOUSE.

L'épouse, c'est le mariage. Le sujet est trop vaste pour que nous posions à l'ombre d'un chêne ; nous nous bornons à ce que je veux m'asseoir aujourd'hui, c'est aux gens qui veulent convertir à la réforme du code européen, car c'est à leur égard que je vais parler.

Le pouvoir du mari est de deux sortes : pouvoir sur la personne, pouvoir sur les biens.

Le pouvoir sur la personne comprenait autrefois le droit de correction. Une loi du moyen âge, rapportée par Beaumanoir, nous dit : *un mari a le droit de battre sa femme, pourvu que ce soit modérément.* Les mœurs ont aboli cette loi dans les classes élevées ; dans le peuple la pratique encore, même en province, est fréquente. Heureusement, aujourd'hui, quand un homme de peuple bat sa femme, elle le lui rend. C'est le progrès. Je me rappelle pourtant avoir entendu un charretier me dire un matin, en montrant un pot sur son front : "Voici la nuit de mon ménage !—Vous frappez votre femme ? lui dis-je.—Non, dont.—Vous n'en avez pas le droit.—Pourquoi ? quand mon cheval ne va pas, je le bats bien.—Votre femme ne peut se comparer à votre cheval.—Non, ma foi, elle est bien plus entêtée que lui.—Qu'importe son entêtement ? C'est une lâcheté de se mettre en colère contre une femme.—Ah ! monsieur, je la bats, mais je ne me mets pas en colère."

Hé bien ! croirez-vous que pareille réponse a été faite par Sénèque le philosophe à un mari qui l'consultait de s'emporter envers ses esclaves ? Tant il est vrai que tout despotisme fait deux victimes, l'esclave qu'il opprime, et le maître qu'il déprave.

Vient ensuite le pouvoir sur les biens. C'est là qu'est le vice radical. C'est là qu'il faut résolument le progrès.

Entendons-nous bien : l'administration de la famille a évidemment besoin d'un pouvoir directeur. Tiraillée entre deux autorités contraires, la famille périrait, il y faut un roi, et j'admets que ce soit le mari. Mais sera-ce un monarque absolu ou un roi constitutionnel ? Voilà la question.

L'autorité aujourd'hui repose sur un autre principe que dans le passé. Tout pouvoir, quel qu'il soit, pouvoir social, pouvoir politique, pouvoir domestique, a pour principe, non plus l'intérêt de celui qui le possède, mais l'intérêt de celui qui le subit. Le pouvoir marital n'échappe pas à cette loi. Il n'y a pas plus de droit divin pour le mari que pour le souverain. Le vers de Molière,

Du côté de la barbe est la toute-puissance,

n'est plus de mise aujourd'hui. Il faut que le mari ajoute quelque chose à sa barbe, et quelque chose, c'est la justice, le bon sens et les bienfaits. Son autorité n'est légitime que si elle est salutaire ; or, une autorité n'est salutaire qu'à deux conditions : d'être contrôlée et limitée.

Eh bien, pouvons-le code et voyons les faits. Le régime de la communauté est, vous le savez, le régime presque universel. Que dit la loi :

"Le mari, sous le régime de la communauté, administre seul les biens particuliers de la femme. Il peut vendre les meubles compris à la communauté sans l'autorisation de sa femme. Il peut vendre et même donner à titre gratuit les meubles, les objets mobiliers.

Voilà certes une autorité bien complète, bien absolue. Où est le conseil ! où est le contrôle ? ..... Si le mari est incapable..... il y a des maris incapables ; s'il est prodigue, s'il compromet la fortune commune, la femme, son associée, a-t-elle un droit efficace de remontrance ? Peut-elle prévenir le mal, l'arrêter ? Non, si borne, si contrôle as pouvoir administrateur du mari.

Le loi, il est vrai, permet à la femme de poursuivre en justice la séparation de biens, en cas de mauvaise gestion du mari. Mais où ce qu'elle commait cette gestion ? Est-ce que l'exclusion même qui crée le mal, n'empêche pas de le sonder ? Est ce qu'il n'arrive pas mille fois que la femme n'apprend sa ruine que le jour où elle est ruinée ?

Ce n'est pas tout, à ce système d'omnipotence générale, s'ajoutent mille petites tyrannies, vexatoires et puériles. Une femme ne peut pas disposer de la plus légère somme chez un banquier, sans l'autorisation de son mari ; obtenir un livret de chaques sans l'autorisation de son mari ; acheter une obligation ou une action quelconque, sans l'autorisation de son mari ; disposer par donation du plus mince capital en faveur d'une amie qu'elle aime de bonheur, et passe si facilement néanmoins de ce bonheur au désespoir, et du désespoir à la mort. Tout y est rapide dans les impressions ; et l'on sent cependant que ces impressions seront ineffaçables.

"Il y a dans cette composition une sève de vie, un éclat d'expression, qui paraîtraient tels le pays et les habitants."

La tragédie de Shakespeare n'a pas vieilli au contraire, elle semble plus fraîche et plus resplendissante à mesure que la diffusion de la langue anglaise augmente le nombre des lecteurs capables de la comprendre dans le texte original. Et puis la passion, comme tout ce qui est produit par la nature, reste toujours jeune. L'histoire des amants, surtout des amants frappés par la malheur à la fleur de l'âge, intéresse les générations de siècle en siècle, sans jamais les fatiguer.

Vérité ou légende, le sort de deux jeunes êtres qui s'aiment et que la mort moissonne, remue notre cœur dans ses profondeurs les plus intimes. Nous ne savons pas si les amours et la tragique fin de Tyrrhus et de Thisbé sont des faits réels, ou simplement un épisode de quelque poème assyrien ; une tradition, perdue de Babylone, a transmis le drame à l'antiquité de la Grèce et de Rome, et arrivé jusqu'à nous, en traversant le moyen âge, il nous émeut autant que l'histoire malheureusement réelle de Francesca de Rimini et de son amant, et que celle d'Héloïse et d'Abeilard.

Gounod avait cependant tout ce qu'il fallait pour mettre un musique une histoire comme celle de *Roméo et Juliette*, mais entre les aptitudes et les dispositions, il faut, pour traiter un sujet de cette nature, une chose qui ne dépend pas du compositeur, et qui est encore un des phénomènes inexpliqués de l'intelligence humaine, il faut l'inspiration ; vérité consacrée de tout temps, et qu'Horace avait prédite à l'esprit, quand il disait : "Neque semper arcum tendit Apollo".

ALFRED MERCIER.

M. ESCOBAL,

FABRICANT DE TABAC A LA VAPEUR.

"ALL IN ONE" ARTICLE SUPERIEUR A TOUT AUTRE.

"SPECIAL" TRES EXCELLENT SUPERIEUR. PUR ET NATUREL.

VIRGINIA EXTRA, HARMONIA, HAVANNA LONG THIN CUT CHIQUE ET PRISE. PRODUITS CHIMIQUES PURS. CE QUI RECOMMANDE A L'EMPLOI UN GOUT DELICAT.

FRENCH, AMERICAN, VICTORY, CURES ET AUTRES. TRADE PRINCE OF LA. ETC.

ET TOUTES LES QUALITES DE TABAC A PRISER.

CIGARES PUR HAVANE, MELE, CONNECTICUT ET PENNSYLVANIA.

—IMPORTATION DE—

—MARCHAND DE—

FABRIQUE ET MAGASIN, No. 905 RUE DE CHARTRES. SUCCURSALE, No 303 RUE DECATUR.

Agence, coin Tchoupitoulas et Gravier, Nlle-Orléans.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le confort (salons pour les dames, fumoir, bibliothèque) partiront de la jetée n. 53 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit :

VILLE DE MARSEILLE, Cabaron, Mercredi, 23 Février.

CANADA, Trangeul, mercredi, 2 mars.

Prix du passage pour le Havre.

Premières cabines (vin compris)..$100 et $120

Deuxièmes cabines..... $60

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS.

Entrepôt, $36, avec aménagement supérieur, parfaitement vin. Bière et nourriture.

Pour fret et passage, s'adresser à

L. GRAND, Agent,
Galerie Court, Lettre E,
Nouvelle-Orléans.

Service entre le Havre et la Nouvelle-Orléans via Vera Cruz.

Le service mensuel entre la Nouvelle-Orléans et le Havre sera desservi par les paquebots ci-après :

LE CHATELIER.....Capt. Legendre
ALEXANDRE DUMAS.....Lemelin
FOURNEL.....Lemelin
FLACHAT.....Lehuby

Partant du Havre le 1er de chaque mois et de la Nouvelle-Orléans vers le 15.

Pour fret et passage, s'adresser à

L. GRAND Agent,
Lettre H. Cour Galliet.

Ligne de l'Allemagne du Nord.

CHARGEURS ENTRE BREME ET LA NOUVELLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, CONSTANTINOPLE ET LA HAVANE.

Les steamers de LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD naviguant pour service régulier

De Brême. De la Nlle-Orléans
Frankfurt, 22 mars
Hermann, 22 avril
Quo steamers font escale, en venant ici, les Havres et la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE :

De Brême, Southampton ou le Havre à la Nouvelle-Orléans :
1re classe..... $100 | 3e Passage..... $45
2e " ..... $80 | Entrepont..... $30

De la Nouvelle-Orléans à la Havane :
1re classe..... $25 | Entrepont..... $15
2e " $20

Tous les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.

N. B. Nous n'admettons pour le Texas, M.J. Walker, de Brême, et Cie, de Hambourg, n'ont rien à faire avec notre agence d'émigration, qui est établie à part.

Brême à Galveston..... 940 00
Hambourg..... 940 00
Le Havre..... 940 00

La compagnie se réserve le droit de changer le nom de ses steamers, leurs jours de départ ou leur ligne.

Les billets pour Brême, Hambourg ou le Havre sont vendus et les billets de passage de Brême, Hambourg ou le Havre à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, s'adresser à

A. T. FOUCHEUX & CO.,
Agents,
No. 46 de la rue de Carondelet.

AMERIQUE CENTRALE.

ETAT'S PIONEERS LINE.

Le rapide steamer, en fer de première classe

Portland

Partant la malle des Etats-Unis.

E. B. WARD, JR.

Capitaine S. PERRATT.

Pour Honduras, touchant à Port Cortez, Truxillo et à toutes les lignes de la Nouvelle-Orléans, le 25 février, à 3 heures P.M.

LE MERCREDI, 2 mars 1881, à 3 heures P.M. précis, régulièrement tous les quatre jours, de la même manière.

Pour fret et passage, s'adresser à

E. OTERI & SON.
No 22 rue de Bienville.

E. B. WARD, Jr. fera un service régulier entre notre ligne régulière de Vapeurs et la même ligne.

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant MERCREDI 23 février, à 8 h. A. M.

Cette ligne se compose des steamers

KNICKERBOCKER, HUDSON,
LOUISIANA, NEW ORLEANS.

Le steamer

LOUISIANA,
Capt. Gregory,

Partira de son quai, au pied de la rue Toulouse.

ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0.

Passage : Cabine..... $40
Entrepont..... 20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.

Pour fret ou passage s'adresser à

ALFRED MOULTON,
No 61 Carondelet street.

4 mar—1m

THE CROMWELL LINE.

FOR NEW-YORK DIRECT

To sail on WEDNESDAY, Feb. 23, at 8 A.M.

This line is composed of the fellow, ing steamships

KNICKERBOCKER, HUDSON,
LOUISIANA, NEW ORLEANS.

The steamship

LOUISIANA,
Capt. Gregory,

will leave her wharf, foot of Toulouse street.

INSURANCE BY THIS LINE 1/2 PER CENT

Cabin passage..... $40
Steerage..... 20

Freight for Liverpool, Bremen, and Havre also by this line, and through bills of lading given for the same.

For freight or passage apply to

ALFRED MOULTON,
61 Carondelet street.

4 mal—1m

Nouvelle Route

POUR LA HAVANE et KEY WEST

Par le Pensacola Steamship Company.

POUR KEY WEST ET LA HAVANE

Le steamship de première classe

"ADMIRAL"

Les voyageurs partiront de la Nouvelle-Orléans tous les Samedis matin à 7 heures, pour le Lac Ville à Nashville R. R., arriveront à Pensacola, où ils trouveront l'Admiral en partance pour la Havane, arrivant à Key West le Lundi soir et à la Havane le Lundi soir. Pour plus amples informations s'adresser à

J. F. SMITH,
Agent de Billets de L. & N. R.R.
Coin Bienville et Baronne.

10 fév—

Bureau de Billets de L. & N. R.R.
Hôtel St-Charles.

JOHN R. LEGIER,
Notaire,
No 79 Passage de la Bourse,
Entre les rues Conti et Bienville.
NOUVELLE-ORLEANS, Lun

1 oct—1an DMoY

JOSEPH BAUER,
DENTISTE,
180 - - - Esplanade - - - 180
Près Rampart.
Mmai—1an D Ma J

POCAHONTAS

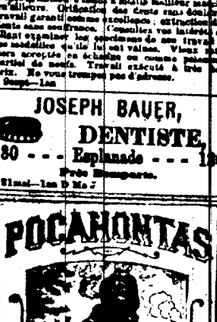

CIGARETTES

Fumez les Cigarettes à bouts en paille "Cornet Rouge" et "Mouth-Piece" de la

BOYER & ADAMS,
Geo. E. BOYER, Intéressé.

POCAHONTAS est le meilleur cigarette de Périque qui se fasse. A vendre par tous les marchands de premier ordre.

BOYER & ADAMS, FABRICANTS,
79 et 81 rue Gravier, Nlle-Orléans.

5 déc—1 an.

BODLEY BROTHERS

ONT l'assortiment le plus complet de voitures à quatre, chaises à cinq, à 3 et 4 places, charrettes à bœuf, de jour et de nuit, wagons à coton, charrettes à bagage, charrettes pour la vente de fruits, petites charrettes de toutes dimensions, rue, jardin, brancards, coffres de chevaux, matériaux pour voitures faites pour commander. Nous appelons l'attention sur nos assortiments variés, nos moyens forgés à froid et tous engins spéciaux destinés à nos charrettes et voitures, lesquels sont fabriqués dans nos propres ateliers. Nos moyens forgés à froid et tous engins spéciaux destinés à nos charrettes et voitures, lesquels sont fabriqués dans nos propres ateliers. Nos moyens forgés à froid et tous supérieurs et par de très habiles ouvriers, et garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons à tous prix forts demandés.

Dépôt 15 et 20 rue Union.

mai 180—1

VINS FINS DE LA CÔTE D'OR,

BOURGOGNE,

CHARLES BERNARD, À BEAUNE.

CLOS VOUGEOT. NUITS,

ROMANÉE, POMMARD,

CHAMBERTIN, VOLNAY,

CORTON, BEAUNE.

CHABLIS,

BASSETT & XIQUES

SEULS AGENTS, 67 & 69 rue Decatur.

13 fév—

H. J. RIVET,

PHARMACIEN-DROGUISTE

Importateur de Médicaments Patentés Français.

Agent de "TEXAS COSTON WORM DESTROYER. Propriétaire des célèbres Bitters Our Own

Dépôt de Pastilles Ribaut. 54 rue de Chartres et 56 rue Bienville, Nlle-Orléans.

PHARMACIE DUCONGE.

RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLEANS.

A. CARROUCHE,

SUCCESSEUR.

Les personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette maison placement et fournitures de MEDICAMENTS PATENTES, FRANÇAIS, ANGLAIS et AMERICAINS, ainsi que de PRODUITS CHIMIQUES PURS, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce qui a rapport à la pharmacie. Le Carrouche, reçoit directement de Paris tous les articles nouveaux dont nous donnons chaque jour : annonciation complète dans nos journaux. La maison exécute avec ordre de la commission et garantit de tous les remplir avec soin. Dépôt du bitter pectoral tonique de Dr. Jaynes.

Adresse pour la vente de Williams Propriétaire 1 sept 80—1 an

VEUVE G. LHOTE. A. SAMUEL

LHOTE & CO.,

OLD BASIN SASH, BLIND, DOOR FACTORY

—AND—

LUMBER YARD.

BUREAUX :

Coin des Rues Toulouse et Franklin et No. 32 Rue Carondelet,

P. O. Box 936.

Téléphone—

NOUVELLE-ORLEANS.

La Grande Fabrique de Chaussures du Sud, établie en 1875.

CETTE Fabrique, depuis sa fondation, a toujours eu à son emploi un fort personnel d'habiles ouvriers, dirigés à l'usage et à la coupe par M. JOHN HANSEN, propriétaire de l'établissement.

M. JOHN HANSEN étonnés à l'attention de ses nombreux chents et du public en général son magnifique assortiment de B